



L'OIE s'engage pour combattre la rage dans le monde

Une personne meurt de la rage toutes les dix minutes dans le monde. Chaque année, la rage fait près de 55 000 victimes, ce chiffre étant certainement sous-évalué. 99% des cas humains sont dus à des morsures de chiens infectés. La rage est la maladie infectieuse qui provoque le plus de décès dans le monde, touchant particulièrement des enfants dans les pays en développement.

Le chien est le principal vecteur de la rage dans les pays où elle tue encore, et la lutte contre la maladie chez les chiens, notamment les chiens errants, doit être la première des priorités pour prévenir les cas mortels chez l'homme.

À ce jour, certains analystes estiment que 10% seulement des ressources financières utilisées aujourd'hui pour traiter les personnes mordues par un chien supposé enragé suffiraient aux Services vétérinaires nationaux du monde entier pour éradiquer la rage à sa source animale domestique et prévenir ainsi presque tous les cas humains. En effet, la vaccination des animaux est la méthode de choix pour contrôler et éliminer la rage. Pour des raisons éthiques, écologiques et économiques, l'abattage des animaux vecteurs potentiels ne doit pas être considéré comme la méthode prioritaire de contrôle et d'éradication de la rage. Toutes les campagnes fructueuses d'éradication de la maladie ont par exemple combiné le contrôle des populations de chiens errants et la vaccination généralisée des chiens disposant d'un maître.

On sait qu'une stratégie de contrôle effective de la rage ne peut se faire qu'en s'appuyant sur de nombreux partenaires coordonnés par diverses composantes de l'administration dont les services de santé animale, les agents chargés de l'environnement et les forces de police, mais aussi sur les collectivités locales y compris les municipalités, sur les ONG et sur les propriétaires de chiens.

Au niveau international, l'OIE, la FAO et l'OMS développent des recommandations notamment pour assurer une bonne collaboration intersectorielle. Depuis 2010, les normes de l'OIE en matière de rage sont sous révision afin d'aboutir à une approche de contrôle de la maladie par étapes, en privilégiant l'importance épidémiologique de l'espèce majoritairement impliquée dans les cas humains (le plus souvent le chien). Un nouveau chapitre en préparation du Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres de l'OIE prévoit de nouvelles modalités de « statut libre de rage canine » pour les pays.

L'objectif de l'OIE est non seulement d'encourager la transparence dans la notification de la maladie mais aussi d'encourager les gouvernements à investir dans des programmes de contrôle prioritaires tels que la prévention de la rage chez les chiens, notamment dans les pays qui ne parviendraient pas à se conformer aux exigences pour autodéclarer à court terme leur statut indemne pour toutes les espèces domestiques et sauvages sensibles.

Les programmes de contrôle de la rage représentent un défi financier majeur pour de nombreux pays car les coûts notamment celui de la vaccination sont très élevés: il importe donc d'inciter la recherche et l'industrie à développer des vaccins assurant une immunité à long terme qui ne nécessiterait plus de rappels. A ce propos, les normes de qualité pour la production de tests de diagnostic et de vaccins contre la rage contenues dans le Manuel des

tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE sont en cours de mise à jour pour prendre en compte les toutes dernières avancées scientifiques.

Le développement de banques de vaccins – au niveau régional et mondial - est également à l'étude par l'OIE et les principales organisations internationales engagées dans le contrôle de la rage. Ce projet pourrait aider à garantir, entre autres, la mise à disposition notamment lors de crises de vaccins de haute qualité produits selon les normes internationales de l'OIE et leur livraison lors des urgences, en phase avec les besoins effectifs sur le terrain dans les pays en développement. Une banque de vaccins pour l'Asie est déjà en cours de constitution par l'OIE en 2011.

Nous devons réaffirmer qu'il relève de la responsabilité première des vétérinaires et des Services vétérinaires nationaux de dispenser leur savoir et leurs compétences pour contribuer au contrôle des zoonoses, y compris la rage, afin de rompre le lien entre la source animale de la maladie et l'infection humaine. Tous les programmes de contrôle de la rage doivent prendre en compte les besoins d'amélioration de l'efficacité et des moyens des composantes publiques et privées des Services vétérinaires nationaux notamment en matière de conformité avec les normes internationales de qualité publiées par l'OIE. Pour ce faire, la participation active de tous les pays à l'initiative PVS (Performance, Vision et Stratégie) de l'OIE pour établir le niveau des besoins de ces Services en matière d'investissement et de formation est hautement recommandée.

Une conférence mondiale sur la lutte contre la rage sera organisée par l'OIE en collaboration avec la FAO et l'OMS du 7 au 9 septembre 2011 à Séoul, en République de Corée. Cette conférence donnera la priorité aux concepts de bonne gouvernance en matière de répartition des ressources publiques et privées, locales, nationales et internationales destinées aux actions préventives prioritaires à conduire en premier lieu chez l'animal, en collaboration avec les services de santé publique.

De nombreux bailleurs de fonds potentiels sont invités afin d'appuyer les programmes dans les pays en développement.

Bernard Vallat